
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 janvier 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0090

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 janvier 2022, en y retirant les points 20.024 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0091

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0092

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 260 049,10 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage au Marché Bonsecours dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 255 818,94 \$ à 515 868,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1219376001

CE22 0094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une période de 24 mois, par laquelle Produits Suncor Energie, S.E.N.C., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable pour une somme maximale de 29 849 462,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000014120;
- 3- d'autoriser une dépenses de 4 477 419,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Energie, S.E.N.C.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217362005

CE22 0095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18875;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1218693002

CE22 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2022, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18896;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1	1 810 856,25 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	2	1 832 626,77 \$
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	3	1 097 373,14 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	4	2 119 500,89 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	5	1 646 796,12 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	6	1 360 956,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 986 810,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 480 216,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), Pépinière Jardin 2000 inc. et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218175001

CE22 0097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 298 935 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le règlement du différend dans le cadre du contrat accordé à KF Construction inc. relatif aux travaux de mise aux normes des aréas du Complexe Gadbois dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CM19 0925), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 896 664,79 \$ à 19 195 599,79 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1218516002

CE22 0098

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447810;
- 3- d'autoriser une dépense de 717 431,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 328,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217000005

CE22 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1211670003

CE22 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest (projet ING-320343), pour une somme maximale de 340 010,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1210025004

CE22 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 867,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour les coûts supplémentaires en lien avec la chaudière temporaire louée dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau (CM21 0552), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 606 616,83 \$ à 1 678 484,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218807002

CE22 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, SNC-Lavalin inc. ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de construction d'un quai continu à la carrière Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 397 687,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18722;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 556,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de SNC-Lavalin inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1219215001

CE22 0103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation pour des projets situés sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18939;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe Intervia inc.	5 025 442,28 \$	1
FNX-innov inc.	3 396 683,43 \$	2
CIMA+ s.e.n.c.	2 592 444,80 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe Intervia inc., FNX-innov inc., et CIMA+ s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217231074

CE22 0104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18930;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Arkéos inc.	Contrat n° 1	4 780 912,30 \$
Ethnoscop inc.	Contrat n° 2	4 416 833,61 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 379 661,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Arkéos inc. et d'Ethnoscop inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1214426002

CE22 0105

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, soit la seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18997;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1: Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau	879 558,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2: Prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG)	1 431 438,75 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1214794007

CE22 0106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18932;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1215006003

CE22 0107

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal et des écoles affiliées relatif à la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1206938003

CE22 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1219286006

CE22 0109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 482, 2 483 201, 2 575 551, 2 611 507, 2 704 844, 2 704 845, 2 698 303, 1 902 006 et 1 902 005, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 431 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217723002

CE22 0110

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'utilités publiques, grevant des parties des lots 2 963 189, 2 863 418, 2 801 209, 2 801 208, 2 801 207, 5 084 597, 2 801 198, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 679 320 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 900 411, 5 659 187, 6 085 574, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 578 680 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217723003

CE22 0111

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'utilités publiques, grevant des parties du lot 1 900 888, 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 245 440 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 698 560 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217723004

CE22 0112

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 901 228 et 1 901 229 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 200 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 901 238, 1 901 239, 1 901 262, 1 901 228 et 1 901 229, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 611 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217723005

CE22 0113

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 893 037 \$ aux organismes ci-après désignés, pour 2022-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Montréal Inclusive financé par l'Entente conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Organisme	Projet	Montant
Carrefour de ressources en interculturel	Projet Femmes-relais interculturelles du Centre-Sud	100 000 \$
1,2,3, GO! St-Michel/Femmes Relais	Projet Femmes-Relais Saint-Michel	100 000 \$
Table de quartier d'Hochelaga-Maisonneuve	Femmes-relais Hochelaga-Maisonneuve	100 000 \$
Équipe R.D.P.	Jeunes Leaders acteurs de changements	125 000 \$
Réseau citoyen de solidarité Iciéla	Passer de la volonté à l'action pour co-construire des milieux de vie inclusifs	124 019 \$
Centre communautaire de l'avenue Greene inc.	Le Projet A.C.T.: mobilisation communautaire contre le racisme et la discrimination par le théâtre-forum et les créations engagées	140 018 \$
Centre de ressources de la Troisième Avenue	Des écoles inclusives pour une réussite collective	104 000 \$
Institut du Nouveau Monde	Tournée d'ateliers-discussion sur le racisme dans les milieux de travail montréalais	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 056 882 \$ aux organismes ci-après désignés, pour 2022-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Montréal Inclusive financé par l'Entente conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Montréal (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Organisme	Projet	Montant
Concert'Action Lachine	Lachine Accueil - Phase 3	204 554 \$
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes inc.	Former pour l'inclusion	258 120 \$
Accès Bénévolat	Une relève bénévole inclusive dans l'est de Montréal	163 828 \$
Institut F	Des quartiers forts de leurs femmes immigrantes	251 442 \$
Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	Amplifier le leadership des jeunes montréalais.e.s dans la lutte contre le racisme et les discriminations	178 908 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 0114

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 713 738 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires financé par l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Territoire d'inclusion prioritaire	Organisme	Projet	Montant
Anjou et Saint-Léonard	Mains Utiles	Entr'Elles 2.0	106 412 \$
Anjou et Saint-Léonard	Bureau Associatif pour la Diversité et la Réinsertion	Ce que la paix doit à la compréhension!	90 939 \$
Anjou et Saint-Léonard	Club de Basketball St-Léonard	Les acteurs du vivre-ensemble!	120 000 \$
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-est inc.	Les ateliers D-CODE	77 355 \$
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	Centre des ressources communautaires de l'Ouest de l'île	Bienvenue à Pierrefonds-Roxboro	134 328 \$
Montréal-Nord	Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Pas à pas vers l'inclusion	124 048 \$
Montréal-Nord	Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord inc.	J'arrive	110 022 \$
Montréal-Nord	Centre de formation Jean-Paul Lemay	Projet intégrateur, J'aime mon arrondissement	88 300 \$
Ahuntsic-Cartierville	Pause-Famille inc.	Artégration 2	120 000 \$
Ahuntsic-Cartierville	Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	Tout le monde en scène!	135 545 \$
Ahuntsic-Cartierville	Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville	Citoyen.ne.s-connecteur.trice.s 2	107 582 \$
Ahuntsic-Cartierville	Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville	Passerelles - Médiation interculturelle	101 610 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord	Je m'engage!	146 900 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Cafétéria communautaire Multi Caf	Multi-Famille 2.0	144 796 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	Vivre la diversité ensemble	105 901 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 982 109 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires financé par l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes (Entente MIFI-Ville 2021-2024) :

Territoire d'inclusion prioritaire	Organisme	Projet	Montant
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	Centre communautaire « Bon courage » de Place Benoit	Leadership au pluriel	182 170 \$
Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent	CARI St-Laurent	Outiller pour mieux inclure en milieu professionnel	156 404 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Centre Génération Emploi	La solution, c'est vous!	179 580 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Emploi Jeunesse 16-25 inc.	Prends le L.E.A.D	152 860 \$
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	La maison des jeunes de la Côte-des-Neiges inc.	Au-delà de nos différences, le dialogue	155 750 \$
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	AMI- Agent.e de médiation interculturelle	155 345 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1218121004

CE22 0115

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale financé (SDIS) par l'Entente Ville-MTESS 2028-2023 et l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal Inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires;

Organisme	Projet	Montant
AGIR: Action lesbienne, gai, bisexuelle, trans et queer (LGBTQ) avec les immigrants et réfugiés	Rapprochement interculturel entre personnes LGBTQ+ migrantes et société d'accueil montréalaise	112 234 \$
Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou (CHORRA)	Anjou pour tous, la voix des jeunes !	174 991 \$
Concertation Anjou	Élever le savoir-faire pour l'inclusion	125 245 \$
Centre des travailleurs et travailleuses immigrants	Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleur.euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	65 677 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1219416002

CE22 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

ATTENDU le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie 2862-5622 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-052-P, en lien avec les thèmes suivants:

- " Aspect de la conformité technique
- " Respect des délais, échéanciers et aspects financiers
- " Fourniture et utilisation des ressources
- " Organisation et gestion
- " Communication et documentation
- " Santé et sécurité

ATTENDU les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert réalisée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat des travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires (CA20 27 0040) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 19 janvier 2022 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1215991005

CE22 0117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Dina Hussein, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2022 à janvier 2025, en remplacement de M. Faiz Abhuani;
- 2- de nommer M. Ramzi Sfeir, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de janvier 2022 à janvier 2025, en remplacement de M. Carlos Suarez;
- 3- de remercier les membres sortant pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229404001

CE22 0118

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 446 768,96 \$, taxes incluses, en provenance du Service de l'eau vers le Service des affaires juridiques, en remboursement d'un montant payé dans le cadre d'un litige entre la Ville de Montréal et Céleb Construction Itée;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 366 189,58 \$, taxes incluses, afin de payer le litige;
- 3- d'autoriser l'utilisation du solde des incidences attachées au contrat de Céleb Construction Itée (CG12 0121) de 58 189,42 \$, taxes incluses, afin de payer le litige;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1217858001

CE22 0119

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1222675003

CE22 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 2- d'adopter, sans changement, en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206938002

CE22 0121

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 8-8 jointe au présente dossier décisionnel modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1219406001

CE22 0122

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1219286005

CE22 0123

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1219394002

CE22 0124

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération, conformément à la résolution CM20 0954 sur la *motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport intitulé « Nouveau PDQ 9 : Un an après l'intégration des PDQ 9 et 11. »

Adopté à l'unanimité.

60.001 1214974008

Levée de la séance 10 h 07

70.001

Les résolutions CE22 0090 à CE22 0124 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville